

ECO KS

Fiche de données de sécurité

Version 00 du 13/03/2017



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1. Titre abrégé de la scène d'exposition

ES1 : entreposage et conditionnement (grossiste)

2. Description des activités/process traités dans la scène d'exposition

Secteur d'utilisation	SU1	Agriculture, sylviculture, pêche
Catégorie de produit	P012	Engrais
Catégorie de process	PROC8a	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces de
	PROC8b	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.
Cat. Libération dans l'environnement		Autre Transvasement dans des citernes et wagons-citernes (grossistes)
Remarques	Non soumis à une obligation de marquage du point de vue risques pour la santé et l'environnement. Pas d'évaluation du risque nécessaire.	

1. Titre abrégé de la scène d'exposition

ES2: Engrais

2. Description des activités/process traités dans la scène d'exposition

Secteur d'utilisation	SUI	Agriculture, sylviculture, pêche
Catégorie de produit	PC12	Engrais
Catégorie de process	PROCO	Autre processus
		Injection dans le sol sous pression (profondeur env. 10 cm)
Cat. libération dans l'environnement		Autre Injection dans le sol sous pression (profondeur env. 10 cm)
Remarques	Non soumis à une obligation de marquage du point de vue risques pour la santé et l'environnement. Pas d'évaluation du risque nécessaire.	

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification selon le décret (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Selon le décret (CE) n° 1272/2008, pas de substance dangereuse.

Marquage GHS

Base légale Selon le décret EU-CLP (1272/2008), non soumis à une obligation de marquage.

Classification selon la directive 671548/EG ou la directive 1999145/EG

Conformément aux Directives CE ou aux lois nationales respectives, ce produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté.

Autre Dangers

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique

Solution mère aqueuse

Informations sur les composants/Composants dangereux Selon le décret EU-CLP (CE) no. 1272/2008

• DPF	35% - <= 45%			
0001	No.-CE	442-790-3	REAC H n°	01-0000018629-58- 01-0000018629-58-0000
Remarques	Selon le décret (CE) n° 1272/2008, pas de substance dangereuse			



• DPF		> 35% - <= 45%		
No.-CAS	Na-CE	442-790-3	REACH n°	01-
0000018629-58-0001				
		01-0000018629-58-0000		

Textes des phrases H, voir au chapitre 16 Textes des phrases R, voir chapitre 16

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Enlever tout vêtement souillé ou imprégné.

Inhalation

Lors de la formation d'aérosols ou de brouillards:

Amener la personne concernée à l'air frais.

Contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau.

En cas de troubles: Prévoir des soins médicaux.

Contact avec les yeux

Laver les yeux à grande eau.

En cas de troubles persistants : faire examiner par l'ophtalmologiste.

Ingestion

Rincer la bouche à l'eau.

Après absorption de grandes quantités de substance : Faire immédiatement appel à un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Après ingestion:

Intoxication par le ion potassium possible

Risque de:

troubles du rythme cardiaque, troubles du système nerveux central, chute de tension, arrêt cardiaque

Thérapie:

lavage d'estomac

Accélération du passage dans l'appareil gastro-intestinal

Administrer du charbon actif.

Contrôle de la teneur en électrolyte, correction de l'équilibre acido-basique, surveillance de la circulation sanguine.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

tous les agents d'extinction sont appropriés

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même ne brûle pas.

En cas d'incendie, dégagement possible de: acide cyanhydrique, gaz de distillation, NOX.

dioxyde de soufre

Monoxyde de carbone

dioxyde de carbone (CO2)

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Porter un équipement de protection individuel.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions pour la protection de l'environnement

aucun(e)

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement avec un matériau absorbant et collecter dans un récipient adéquat.

Enlever le matériau absorbé conformément aux prescriptions.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de précautions particulières lors d'une utilisation conforme.

Stockage

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Protéger du gel.

Entreposage uniquement dans des entrepôts à engrais liquides appropriés et résistants à la corrosion.

Classe de stockage (Allemagne)

12 - Substances liquides non combustibles

Stabilité au stockage

10 - 20 °C



8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE Paramètres de contrôle

Remarques Aucune valeur limite spécifique de substance connue.

Autres informations

aucun(e) connu(e)

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Pas de mesures particulières nécessaires.

Protection des mains

Matériau de gants	Nitril, par exemple: Dermatril 740, Kachele-Cama Latex GmbH (KCL), Allemagne
Épaisseur du matériau	0,11 mm
Temps de pénétration	> 480 min
Méthode	DIN EN 374
Matériau de gants	Latex nature (NR), par exemple: Cama Clean 708, Kachele-Cama Latex GmbH (KCL), Allemagne
Épaisseur du matériau	0,5 mm
Temps de pénétration	> 480 min
Méthode	DIN EN 374

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Mesures d'hygiène

Éviter de manger, boire, fumer et priser durant le travail.

Avant les pauses et à la fin du travail, se laver les mains et/ou le visage.

Ne pas ingérer le produit. Conservation séparée des vêtements.

Changer immédiatement les vêtements de travail mouillés et souillés.

Mesures de protection

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Pour éviter tout contact avec la peau/les yeux, utiliser une protection pour les mains, les yeux et le corps.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES Aspect

Forme	liquide
Couleur	jaune à brun
Odeur	caractéristique intensive
Seuil olfactif :	env.3 ppm (valeur de la littérature) DL-Méthionine

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

PH	8-10
Point/intervalle de fusion	Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	100 °C
Point d'éclair	non important car à base d'eau
Vitesse d'évaporation	Pas de donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	improbable du fait de la composition
Auto inflammabilité	Méthode : méthode CEE 92/69/CEE, A16 N'est pas auto inflammable Relatif à la substance (produit séché)
Décomposition thermique	pas de donnée disponible
Propriétés comburantes	n'est pas attendu en raison de la structure
Explosibilité	improbable du fait de la composition
Limite d'explosivité, inférieure	non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	non applicable
Pression de vapeur	0.00055hPa (20°C) Méthode : OCDE Ligne directrice 104 Relatif à la substance (produit séché)
Densité	1,1 – 1,3g/cm ³



Densité relative	1,1 – 1,3 Eau = 1
Hydrosolubilité	>853g/l (23°C) Méthode : OCDE Ligne directrice 105 Relatif à la substance (produit séché)
Solubilité dans d'autres solvants	non applicable
Coefficient de partage (n-Octanol/eau)	log Pow : -2.5 (23°C) Méthode : EEC, mesuré Relatif à la substance (produit séché)
Viscosité, dynamique	pas de donnée disponible
Densité de vapeur	pas de donnée disponible
Information supplémentaire	
Tension de surface	69.9 mN/m (20°C) Concentration : 1.0034g/l Méthode CEE 92/69/CEE, A5 Solide

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Possibilité de réactions dangereuses Pas de réaction dangereuse connue lors d'une manipulation et d'un stockage approprié.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 me/tale/femelle): > 5000 mg/kg Méthode: OECD TG 423 Substance d'essai. produit solide relatif à la substance: (produit séché)
Toxicité aiguë par inhalation Méthode OCDE Ligne directrice 403	CL50 rat: > 5,45 mg/l/1 4 h Substance d'essai produit solide (test limite) relatif à la substance (produit séché)
Toxicité aiguë par pénétration Cutanée	Pas de résultats de tests disponibles.
Irritation de la peau	lapin / 4 h pas irritant Méthode. OCDE Ligne directrice 404 relatif à la substance (produit séché)
Irritation oculaire	lapin pas irritant Méthode OCDE Ligne directrice 405 relatif à la substance (produit séché)
Sensibilisation	Local Lymphnode Assay souris: pas sensibilisant Méthode OECD TG 429
Toxicité à dose répétée	Orale rat Période d'essai 90 d NOAEL: 1000 mg/kg Méthode. OECD TG 408 Substance d'essai solution relatif à la substance Substance sèche
Génotoxicité in vitro	Test de Ames Salmonella typhimurium négatif Activation métabolique : S-9 mélange foies de rats Méthode : OCED TG 471 Test cytogénétique (aberration de chromosomes) lymphocytes humains négatif
Génotoxicité in vitro	Test micronucléaire souris Orale négatif Méthode OCDE TG 474 Substance d'essai solution Examen interne
Cancérogénicité	Pas de donnée disponible



Compte tenu des données disponibles sur la toxicité génétique, aucun effet cancérogène n'est à attendre.

Toxicité pour la reproduction

Orale rat : A des doses sans aucune toxicité maternels/ 14 jours
parents NOAEL (No Observed Adverse Effect Level): > 1000 mg/kg

Tétragénicité

Orale rat: A des doses sans aucune toxicité maternelle 14 day

effet tératogène NOEL (No Observed Effect)	> 1000 mg/kg
NOEL (No Observed Effect Level) maternel:	>1000 mg/kg

Méthode: OECD TG 414

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Biodégradabilité

aérobique

DOC (Dissolved Organic Carbon)

inoculum: Boue activée

Concentration: 16,4 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Résultat: 75 %

Méthode: OECD TG 301 A

Test de Zahn-Wellens DOC (Dissolved Organic Carbon)

inoculum: Système non adapté

Concentration : 60 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Résultat: 87 %

Méthode: OECD TG 302 EI / ISO 9888 / EEC 88/ 302, C

La biodégradation inhérente a été démontrée.

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour les poissons

CL50 Essai en semi-statique *Cyprinus carpio*: > 1000 mg/l / 96 h

Contrôle analytique: oui

Méthode: OECD TG 203

CLO Essai en semi-statique *Cyprinus carpio*: 1000 mg/l / 96 h

Contrôle analytique: oui

Méthode: OECD TG 203

Toxicité pour les daphnies

CE50 Essai en statique *Daphnia magna*: 811 mg/l / 48 h

Contrôle analytique: oui

Méthode: OECD TG 202

NOEC Test de Reproduction *Daphnia magna*: 50 mg/l / 21 ci

Contrôle analytique: oui

Méthode: OECD TG 211

Toxicité pour les algues

CE50 Essai en statique *Desmodesmus subspicatus*: 941 mg/l / 72 h

Point final: Biomasse

Contrôle analytique: oui

Méthode: OECD TG 201

CE50 Essai en statique *Desmodesmus subspicatus*: > 1000 mg/l / 72 h

Point final: taux de croissance

Contrôle analytique: oui

Méthode: OECD TG 201

NOEC Essai en statique *Desmodesmus subspicatus*: 500 mg/l / 72 h

Point final : taux de croissance

Méthode: OECD TG 201

Toxicité pour les bactéries

CE50 boue activée domestique: > 2000 mg/l / 3 h

Méthode: OECD TG 209

CL50 *Eisenia foetida*: > 3930 mg/kg / 14 d Méthode:

Toxicité pour les organismes vivants dans

OECD 207

Toxicité pour les plantes terrestres

NOEC *Avena sativa* (Gramineae): > 1310 mg/kg

Période d'essai: 21 d

Point final: inhibition de la croissance
Méthode: OECD 208
NOEC Brassica napus (Brassicaceae): > 2620 mg/kg
Période d'essai: 21 d
Point final Inhibition de la croissance
Méthode: OECD 208
NOEC Glycine max (Leguminosae): > 2620 mg/kg
Période tressai: 21 d
Point final: inhibition de la croissance
Méthode: OECD 208



13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION Produit

Elimination conformément aux prescriptions prévues par les autorités locales.

Emballer et étiqueter tes déchets comme la matière elle-même. Ne pas ôter l'étiquette d'identification du récipient jusqu'à son élimination.

Code d'élimination de déchet

0707 99 Déchets n.s.a. (EU)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport/indications complémentaires

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES Législation nationale

Classe de contamination de l'eau WGK 1 - pollue faiblement l'eau

(Allemagne) classification d'après VwVwS l'annexe 4

16. AUTRES INFORMATIONS Textes des phrases R Texte des phrases H Autres informations

Les modifications par rapport à la *dernière* version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.